

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025 à 18H  
SALLE DES FÊTES DE VAOUR**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	22	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

**Présents :** M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Frederic Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, Mme Sandrine Céré.

**Pouvoirs :** M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Bernard Tressols pouvoir à Mme. Sandrine Lacroix, M. Daniel Ganthe pouvoir à M. Alex Brière, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à Mme. Arielle Brun, M. Serge Rouquette pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Laurent Deshayes, M. Jean Christophe Cayre pouvoir à M. Franck Cebak, M. Thierry Douzal pouvoir à M. Bernard Andrieu.

**Absents et excusés :** M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

**D59-2025 Délibération portant validation de la modification des statuts de l'ÉPAGE DU VIAUR**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L5211-20,

**Vu** les statuts de l'ÉPAGE du Viaur,

**Vu** la proposition de modification des statuts portant sur :

- Article 9-1- La Réduction du nombre de délégués par EPCI-FP pour un Conseil Syndical à 38 membres au titre de la carte de compétence A (GEMAPI et GEMAPI complémentaire) et au titre de la carte B « Protection de la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable » : 1 membre par structure adhérente (représentativité inchangée pour la Carte B). Ce qui portera le nombre de membres à 43 pour le Conseil Syndical.
- Article 9-3 Il est proposé de constituer une commission consultative qui permettra d'associer un délégué par commune concernée aux différentes réunions.
- Article 9-2 Bis La possibilité de réaliser les réunions du Conseil Syndical en Visio conférence.

**ENTENDU LE PRESIDENT,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**VALIDE :** les statuts modifiés de l'ÉPAGE du Viaur et leur application à compter de mars 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 081-200034064-20250617-592025-DE



Pour copie conforme,

**La Secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Woillez'.

Philippe WOILLEZ

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Andrieu'.

Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le 23/06/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de cette date